

Décret n° 95 - 251 du 8 Décembre 1995
portant nomination de Monsieur MPOUO (Pierre) en qualité
de Directeur du Parc National du Matériel Automobile.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/u la Constitution ;

(/u le décret n°93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u ensemble, le décret n°93-456 du 05 Octobre 1993 et les textes modificatifs subséquents sur la structuration et les attributions du Cabinet du Premier Ministre, , Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-45 du 18 Février 1995 modifiant le décret n°93-456 du 05 Octobre 1993 portant structuration et attributions du Cabinet du Premier Ministre , Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

(/u le décret n°95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95-32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement.

DECRETE :

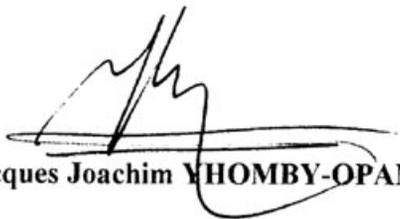
Article premier : Monsieur MPOUO (Pierre) est nommé Directeur du Parc National du Matériel Automobile en remplacement de Monsieur LECKONDZA-DEMIO (André) appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, ~~contenu~~ ~~partout où besoin est~~ et inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 8 Décembre 1995

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

le Ministre de l'Economie
et des Finances, chargé du Plan et
de la Prospective,


Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

